

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 134 (2008)
Heft: 21: Caixaforum Madrid

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



PRIMES D'ASSURANCE MALADIE

Cette année, les primes de l'assurance maladie de base sont une nouvelle fois annoncées à la hausse. Après le renchérissement modéré de l'automne dernier, il faut maintenant s'attendre à une augmentation plus substantielle. Affichant 4,7% en 2007, l'accroissement des coûts de la santé a en effet doublé par rapport à 2006, et les chiffres pour 2008 indiquent que la hausse ne s'infléchit pas.

En choisissant d'optimiser leur couverture, les assurés peuvent cependant restreindre les coûts. Pour ce faire, diverses possibilités s'offrent à eux :

- Changer d'assurance de base pour bénéficier d'une offre plus économique. La loi obligeant tous les assurés à fournir les mêmes prestations dans l'assurance de base, il est indiqué de changer de caisse si l'on peut économiser des primes.
- Préférer un modèle d'assurance avec médecin de premier recours/HMO ou consultation par téléphone, si le libre choix du médecin n'est pas une priorité. Cette option est surtout intéressante pour les personnes qui prennent la franchise la plus basse.
- Choisir la franchise la plus adaptée : pour les personnes en bonne santé, dont les frais médicaux ne dépassent pas 1800 francs par an, la franchise annuelle maximale de 2500 francs est une solution adéquate. En cas de maladie, il faut toutefois être conscient que la part à la charge de l'assuré peut s'élever jusqu'à 3200 francs.
- Exclure l'assurance accidents de la couverture de base, pour autant que l'on soit employé par une entreprise à raison de plus de huit heures par semaine.

Outre ces possibilités d'économies dans l'assurance de base, des rabais peuvent aussi être obtenus sur les assurances complémentaires, par exemple grâce aux contrats collectifs conclus par la **sia** auprès de différentes caisses. Pour les détails, consultez le site Internet de la **sia** <www.sia.ch/assurances>.

(SIA)

AFFILIATION DES MEMBRES SENIORS

La **sia** adapte les conditions d'affiliation de ses membres seniors (dès 66 ans) aux besoins diversifiés qui caractérisent ce groupe d'âge. Ce changement instaure également un barème de cotisations différencié, qui permet d'optimiser le rapport coût/prestations pour chaque situation.

La **sia** entend ainsi remercier ses membres de longue date de leur fidélité et de leur soutien à la société. Les formes d'affiliation suivantes leur sont proposées :

- Membre individuel au bénéfice de toutes les prestations. Le montant de la cotisation annuelle demeure fixé à Fr. 250.- pour la SIA Suisse, ce qui inclut l'ensemble des prestations (livraison de TRACÉS, réduction sur tous les produits de la Société, envois d'informations, inscription sur les listes internes, etc.)
- Membre individuel senior avec abonnement à TRACÉS. La cotisation annuelle à SIA Suisse se monte à Fr. 90.- incluant la livraison de la revue TRACÉS. Les autres prestations sont supprimées.
- Membre individuel senior, exempté de cotisation. La **sia** ne perçoit plus de cotisation. L'affiliation à la section peut en revanche y être soumise. Seule la livraison du rapport annuel est assurée, à l'exclusion d'autres prestations.

Toutes ces formes d'affiliation demeurent assorties du droit de vote et de l'autorisation de se prévaloir du label **sia**. Les sections fixent elles-mêmes les conditions relatives à leurs barèmes de cotisations. <www.sia.ch/download/beitraege_sektionen_df.pdf>.

(SIA)

Délais

Les membres concernés recevront prochainement un courrier informatif et ils auront jusqu'au 30 novembre 2008 pour demander une éventuelle modification de leur forme d'affiliation.

Contact : Anita Kozina
Tél. : 044 283 15 71
Courriel : anita.kozina@sia.ch

NOUVELLE SECRÉTAIRE GÉNÉRALE À LA SIA-VD

Mme Geneviève Hofer, secrétaire générale depuis douze ans de la SIA Vaud, a fait valoir ses droits à la retraite.

Infatigable animatrice de la section vaudoise, organisatrice des débats « Urbanités », elle a « cornaqué », avec grâce et diplomatie, bon nombre de présidents et une présidente de section.

Pour lui succéder, le comité a nommé Mme Nicole Schick, journaliste RP, titulaire d'une licence ès lettres et d'un Brevet fédéral de spécialiste en relations publiques.

Ancienne rédactrice en chef du Journal « Le Messenger », responsable de la communication interne à *Migros Vaud*, puis de l'association « Le Pacte », Mme Schick est au bénéfice d'une longue expérience dans le domaine de la communication et des relations avec les médias.

(RED)